

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 20 octobre 2014 à 11 h  
201, avenue Laurier, 5e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville  
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

**ABSENCES :**

Madame la conseillère Christine Gosselin, maire suppléant

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations  
avec les citoyens/des Communications et du Greffe  
Monsieur Guy Ouellet, directeur du Développement du territoire

---

**10 - Ouverture de la séance.**

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 01.

---

**CA14 25 0414**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 octobre 2014.**

Le maire Luc Ferrandez, appuyé par la conseillère Marianne Giguère, propose d'amender l'ordre du jour par le retrait de l'article 40.01.

Par conséquent,  
il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Louise Mainville

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour amendé, par le retrait de l'article 40.01, de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 octobre 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10.02

---

**10.03 - Période de questions et requêtes du public.**

Aucun citoyen n'est présent à la séance.

---

**10.04 - Période de questions des membres du conseil.**

Le conseiller Alex Norris pose la question à savoir les raisons qui justifient la séance extraordinaire.

---

**CA14 25 0415**

**Avis de motion - Règlement (2014-14) sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2015.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter le règlement 2014-14 – *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2015*.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu, il demande dispense de lecture dudit règlement.

40.02 1140311004

---

**CA14 25 0416**

**Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Louise Mainville

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 octobre 2014. Il est 11 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

le maire Luc Ferrandez  
maire d'arrondissement

---

Me Claude Groulx  
secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2014.